



Bulletin Ucape Scolaires

SEPTEMBRE 2017
N° 57

- Colloque des Formateurs en Bavière
- Colloque des jeunes à Compiègne
- DEC Collège
- DEC Lycée

Les dates à retenir :

- Colloque des formateurs, Bavière :
15-18 octobre 2017
- Colloque des formateurs, Paris FIAP :
5-6 octobre 2018
- Colloque des jeunes Compiègne :
9-12 novembre 2018

EDITORIAL

Le 15 octobre prochain, nous nous retrouverons en Bavière pour notre traditionnel Colloque des Formateurs qui se déroule alternativement à Paris et dans une autre ville d'Europe.

60 ans après la signature du Traité de Rome, nous serons donc en Allemagne, choix hautement symbolique quand on sait combien l'Allemagne a joué un rôle moteur dans la construction d'un espace européen qui soit résolument un espace de Paix, de Fraternité et de Créativité.

Le lieu même de notre rencontre est aussi riche de sens puisque l'abbaye de Benediktbeuern doit son nom à Saint Benoît proclamé Co-Patron de l'Europe en 1964.

Au-delà des symboles, ces trois jours seront surtout une occasion de partage d'expériences entre nous, mais aussi avec les collègues bavarois qui nous rejoindront le lundi 16.

Alors que l'Education est présentée partout comme une priorité, il est important que les acteurs des différents systèmes éducatifs européens puissent travailler ensemble pour mutualiser leurs pratiques et favoriser chez leurs élèves ce désir d'ouvrir leur cœur à d'autres cultures. C'est ainsi que nous leur permettrons d'accéder à cette dimension universelle qui est le meilleur rempart contre toutes les formes de repli sur soi et d'ostracisme.

Dominique Bernard

Colloque en Bavière 15-18 octobre 2017

« 60 ans après le traité de Rome, en Bavière, au cœur de l'Europe,
de nouvelles perspectives pour l'Education »

Lieu : La maison de Don Bosco, au Kloster Benediktbeuern.



Le programme :

Dimanche 15 octobre :

Accueil et enregistrement à l'Abbaye entre 15H et 17H.

18H: Dîner au Zentrum für Umwelt und Kultur Benediktbeuern (ZUK)

Soirée libre pour les participants et CA

Lundi 16 octobre : Journée d'études

9H30 : Ouverture du Colloque

10H00 : Introduction dans le système scolaire bavarois

10H45 : ISB—Enseignement des Langues étrangères en Bavière

12H15 : Déjeuner avec les collègues allemands (ZUK)

14H30 : La Bavière et la République Tchèque, les contacts des jeunes

17H00 : AG. Qu'est-ce que l'UCAPE ? Introduction pour les collègues allemands

18H00 : Dîner (ZUK)

19H30 : **DEC modalités : chaque établissement apportera impérativement ses documents**

Mardi 17 octobre : Découverte du Pays bleu

Franz Marc Musée (2 groupes)

Déjeuner au Gabriel von Seidl Gymnasium— Visite de l'établissement

Après-midi : Bad Tölz (Kalvarienberg)

18H00 : Clôture du Colloque par M.Bernard. Conclusions et perspectives d'avenir

19H00 : Dîner Gasthof zur Post, Benediktbeuern

Mercredi 18 octobre :

Départ des participants

Pour le transport :

- Il est possible de prendre le train à Paris gare de l'Est pour Munich.
9H26-15H28 : changement à Mannheim
10H55-16H27 : changement à Stuttgart

- De Munich à Benediktbeuern : de l'aéroport, prendre le S-Bahn= RER jusqu'à Hauptbahnhof (Gare centrale). Puis, il y a un train Munich-Benediktbeuern : ZUK, durée 1 heure, il y a des départs toutes les heures, le détail des horaires est en fichier joint au BUS (Format pdf que je n'ai pas pu inclure ici).

Achat des tickets « Werdenfelsticket » = Regio Ticket Werdenfels des automats Deutsche Bahn à l'aéroport. Ce ticket est valable dans le S-Bahn (RER) et pour chaque train qui part dans la direction de Benediktbeuern.

Pour une personne, le tarif est de 20€. On peut ajouter quatre personnes pour 6€ chacune. Donc, deux personnes, 26€, trois personnes 32€ jusqu'à un maximum de cinq personnes. Donc pour cinq, on paie en effet 8.80 par personne.

Si on prend un ticket 'normal', il faut payer 23€ aller simple. Les billets de train sont compliqués en Allemagne mais il y a des astuces. On peut se renseigner à l'aéroport en allemand et en anglais. Le français est moins parlé.

Sur place, nous circulerons en bus (à la charge de l'UCAPE).



Projet pédagogique

Un colloque de jeunes en Commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale 2018

Retrouvez le projet sur le site de l'UCAPE à l'adresse suivante :
<http://www.ucepe.eu/>

Les dates : 9 - 12 novembre 2018

Le lieu : Compiègne, sur le site du nouveau lycée Jean Paul II.

Le thème : Autour de la fraternité et de la justice.

Les participants : Des établissements européens et internationaux (Inde, Canada).

Le nombre de jeunes est fixé à 180 (de la 3ème à la 1ère).

Le prix par élève serait de 150€ hors transport. L'UCAPE pourrait apporter une aide financière aux établissements hors de France .

La prochaine réunion du comité de pilotage se déroulera le 16 septembre à Mortefontaine.
Des précisions suivront.

Le DEC

Aux établissements qui sont membres que l'UCAPE et qui ont une école primaire :

Nous avons le projet de créer un DEC primaire et nous souhaitons connaître les avis des enseignants sur les évaluations à mettre en place sur ce niveau pour valider un intérêt et des activités en lien avec l'Europe.

Diplôme Européen de Compétence Niveau Collège

Le Diplôme Européen de Compétence (DEC) se compose de trois Unités de Compétence capitalisables (UCC) :

UCC – SEJOUR TRANSNATIONAL

Un séjour d'un minimum de cinq jours dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication.

Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

Ce séjour fera l'objet d'une production écrite ou orale dont la forme sera laissée à l'appréciation de l'établissement.

Au plus tard le 30 juin, chaque établissement pourra sélectionner un dossier en précisant l'âge de l'élève à adresser sous format électronique à direction@stdo-60.fr.

Le CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs en automne.

UCC- LANGUE(S)

L'élève doit être capable de comprendre et de se faire comprendre, selon le niveau de scolarité atteint.

Une évaluation orale – individuelle ou en binôme – sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées.

L'épreuve doit être accessible aux élèves qui obtiennent régulièrement des notes supérieures à la moyenne.

C'est l'établissement d'origine de l'élève qui valide l'UCC – Langue(s) au vu des résultats de l'épreuve orale organisée pour la circonstance et à condition que le niveau A2 ou l'équivalent soit atteint.

Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs.

Nota Bene : Les élèves ayant validé une certification (Cambridge, Cervantes, Goethe, Perugia, Siena) sont dispensés de cette épreuve.

UCC – CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Si l'établissement ne peut proposer qu'un seul thème (institutions européennes, histoire, géographie), ce sont les institutions qui seront traitées pour faire connaître l'organisation de l'Union européenne. Il est possible d'en proposer plusieurs aux élèves (dans le cadre des EPI pour les établissements français par exemple).

Deux formules sont possibles, selon les moyens humains disponibles dans l'établissement :

- ou bien un cours spécifique est donné aux élèves. La validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle organisés par le responsable de cette formation.

- ou bien un travail de recherche guidé par un professeur. Une journée de travail sur un lieu caractéristique de la construction européenne pourra servir de base à un rapport en français.

L'élève validera son étude par la remise d'un travail au professeur responsable de cette formation (document classique, exposition, cassette audiovisuelle, création de jeux ou de documents destinés à aider les plus jeunes à découvrir l'Europe).

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

Diplôme Européen de Compétence Niveau Lycée

Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

Le DEC est accessible à tous les élèves volontaires. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

Le D.E.C. se compose de trois U.C.C. (Unité de compétence capitalisable)

1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL

C'est un séjour d'une semaine minimum (7 jours, temps de transport compris) dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication habituellement utilisée. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner sa maîtrise de la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays. On privilégiera donc l'échange linguistique en immersion. Lorsqu'il y a échange, l'élève doit passer 5 jours minimum dans le pays étranger et recevoir en réciprocité un correspondant pendant au minimum 5 jours.

Un séjour individuel organisé par la famille doit être validé auprès de l'établissement scolaire d'inscription de l'élève par un titre de transport, une attestation de la famille d'accueil, une facture d'hébergement...

L'élève présentera une production (artistique, PowerPoint, vidéo, revue de presse pendant le voyage, nouvelle, etc.) en lien avec son séjour. Les corrections seront faites par les professeurs qui auront encadré le séjour.

Un dossier de voyage virtuel ne sera pas accepté.

Les établissements sont libres d'organiser un oral pour valider ou valoriser le séjour dans la langue de son choix sur la production réalisée par l'élève.

Il est possible d'organiser un oral commun valable à la fois pour la validation du séjour et du niveau linguistique (*voir ci-dessous l'UCC langue*). Cet oral sera alors plus conséquent (une quinzaine de minutes minimum).

Fin juin, chaque établissement pourra envoyer une production sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs à l'automne suivant.

Nota bene : Pour la demande de DEC ne transmettre aucun autre document qu'un tableau Excel comprenant :

une ligne par élève

saisir le nom de l'élève en majuscules et le prénom en minuscules

saisir la date de naissance au format JJ/MM/AAAA

Ne mentionner que les dates du voyage correspondant au dossier réalisé par l'élève

Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne

Saisir le titre du dossier culturel et la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin

- Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau

Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

2. UCC- LANGUE(S)

Il s'agit de s'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre.

Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

Dans les pays européens, les élèves devront avoir atteint un niveau B1-B2. Les professeurs pourront intégrer cette évaluation : pour la France, dans le cadre des épreuves orales de langue de terminale pour le baccalauréat, sous forme d'oral blanc, ou, pour tous les pays, dans le cadre des examens européens (*First Certificate, TOEIC, Cervantès, Goethe ou DELF*) ou encore en classe de première lors d'un oral de fin d'année.

Pour que les élèves puissent atteindre un niveau B1-B2, il est vivement conseillé aux établissements de mettre en place des cours supplémentaires de langue dès la première année du lycée jusqu'à la passation de l'épreuve (1 à 2 heures par semaine).

Temps conseillé de l'oral d'évaluation du niveau de langue : 10-15 minutes.

3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Modalités : au moins pendant les deux premières années du lycée, les établissements mettront en place des cours sur les institutions et la culture européennes, les enjeux de l'Europe et les défis à relever (histoire, géographie, économie, art, identité, etc.).

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles :

Un cours spécifique est donné aux élèves. Dans ce cas, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle écrit ou oral organisés par le responsable de cette formation.

Un travail de recherche, guidé par un professeur, peut être proposé. Dans cet autre cas, l'élève validera cette UCC sous forme d'un exposé en classe, un dossier de presse en lien avec l'actualité ou une production culturelle (artistique, PowerPoint, vidéo, etc.) en lien avec l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves ont la possibilité de travailler à deux. *En France, dans les filières L et ES, les recherches réalisées en TPE sur un thème portant sur l'Europe peuvent être exploitées pour valider cette UCC.*

Conditions diverses d'attribution et de demande du DEC

Chaque établissement définit ses propres critères quant à l'attribution des mentions (Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien) au regard du type d'évaluation pratiqué : lettres, notes, appréciations...

Les demandes de DEC devront parvenir à l'UCAPE (Gaïdick Gortina) sous la seule forme du tableau Excel (voir plus haut) ce deux mois avant la date de remise programmée par l'établissement demandeur.

Si un établissement désire savoir si l'organisation de son parcours DEC respecte bien les attentes de l'UCAPE, et sans que ceci ne relève d'une quelconque obligation d'obtenir l'accord de l'UCAPE, il peut envoyer un descriptif succinct au CA qui formulera alors un avis.

Sur le site Internet de l'UCAPE et avec leur accord, des documents créés par les établissements adhérents seront mis en ligne à titre d'exemples.

DEMANDES DE DEC-Septembre 2017

1/ Régler vos diplômes au trésorier, Philippe REVELLO : philippe.revello@lyceestvincent.net

DEC - UCAPE
Lycée St Vincent
30 rue de Meaux
BP 20088
60304 Senlis Cedex

2/ Envoyez, deux mois avant la remise des diplômes, les documents suivants à Gaïdick GORTINA par mail uniquement : ucapeinfos@gmail.com.

Complétez IMPERATIVEMENT :

- la **fiche** ci-dessous et la joindre à votre demande de DEC

<u>Fiche : DEMANDE DE DEC</u>	
Lycée :	_____
Collège :	_____
Adresse précise :	_____

Nom du Directeur / de la Directrice	_____
Nombre de DEC demandés :
Date de remise des DEC :
Vous confirmez que la cotisation de l'adhésion à l'association (année 2017) a bien été réglée au trésorier : oui <input type="checkbox"/>	

- un **tableau Excell** en respectant les consignes suivantes :
 - **Ne mettre impérativement qu'une ligne par élève.**
 - **Merci de saisir en majuscules les noms des élèves et en minuscules les prénoms**
 - **Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne**
 - **La date de naissance doit être au format JJ/MM/AAAA**
 - **Saisir le titre du dossier culturel et de la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin**
 - **Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau**

Attention : Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	UN Séjour à l'étranger (lieu, dates)	Langue(s) validée(s)	Connaissance de l'Europe (titre du dossier)	Mention
-----	--------	------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	---	---------

Veillez noter que :

- Un délai de deux mois est nécessaire pour réaliser et vous adresser les DEC.
- Merci de m'envoyer un mail pour confirmer la réception de vos DEC :

ucapeinfos@gmail.com

Gaïdick Gortina

RAPPEL DES COORDONNEES BANCAIRES DE L'UCAPE

Pour régler les DEC, vos adhésions et les inscriptions aux Colloques.

Merci de vérifier auprès de votre comptabilité que les virements sont bien effectués sur compte bancaire de l'UCAPE suivant et d'indiquer le motif de votre virement.

Nos références bancaires : CIC, 18 à 20 place de la Halle - BP49 - 60303
SENLIS CEDEX

CODE IBAN (Etranger) : FR76-3002-7172-6900-0201-1700-168

CODE RIB : (France) : 30027-17269-00020117001-68

CODE BIC : CMCIFRPP

www.ucape.eu

Président : Dominique BERNARD - email : direction@stdo-60.fr

Responsable des Colloques des formateurs, Secrétaire générale et Présente à Strasbourg : Eliane ROBIOLLE - email : eliane.robiole@gmail.com

**Trésorier (DEC, adhésions, ...) : Philippe REVELLO
email : philippe.revello@lyceestvincent.net**

**Secrétaire administrative, Responsable des DEC et du BUS : Gaïdick GORTINA
email : ucapeinfos@gmail.com**

**Responsable des Mini-colloques, Présente à Strasbourg, : Susan COONTZ
email : colloques.jeunes@ucape.eu**